



# MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex  
03 80 62 01 20 [mairie@nuitsstgeorges.com](mailto:mairie@nuitsstgeorges.com) ville-nuits-saint-georges.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°141/2026

### OBJET : STATIONNEMENT INTERDIT PARKING HENRI CHALLAND

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande déposée par Madame Estelle BOULANGER assistante à la direction du pôle Culture et Sports de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, à l'occasion du festival annuel Voir Un Petit Court au cinéma Le Nuiton,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre l'organisation du festival Voir Un Petit Court au cinéma Le Nuiton, le stationnement sera partiellement interdit sur le parking Henri Challand du vendredi 24 avril 2026 à partir de 0H00 jusqu'au samedi 25 avril 2026 à la fin de la manifestation.

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nuits-Saint-Georges.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale.
- Madame Estelle BOULANGER assistante à la direction du pôle Culture et Sports de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 13 avril 2026

Le Maire,  
Alexandre SUCHET

